

SPORTS

sport.union@sonapresse.com

Landry Nkeyi : "Je milite pour que les championnats aillent à leur terme"

LE président de l'Association des clubs de première et de deuxième divisions du Gabon donne sa position dans un contexte de bouleversement du calendrier des événements sportifs à travers le monde dû au Covid-19. Il évoque également la situation contractuelle des joueurs liés aux clubs jusqu'au terme de la saison en cours.

Propos recueillis par Stéphane MASSASSA
Libreville/Gabon

L'Union. Président, le dernier rapport du Comité de pilotage du plan de veille et de la riposte contre le Covid-19 fait état désormais de 21 cas au Gabon. Une situation qui ne rassure pas quant à la reprise du championnat dans les délais espérés. Comment perçoit-on les choses du côté des clubs dont vous êtes le représentant ?

Landry Nkeyi : "La situation actuelle est une préoccupation sanitaire mondiale. Et, il est difficile, pour l'instant, d'envisager un dénouement heureux dans les brefs délais, à en croire tout ce qui se dit à travers les réseaux sociaux et médias du monde. À l'instar des clubs du monde entier, nous privilégions la santé des sportifs et, partant, tous ceux qui sont concernés par l'organisation du championnat dans notre pays. Étant donné que cette situation que nous vivons aujourd'hui est inédite dans le monde du sport, rien n'a été prévu au niveau des textes. Donc, vous comprenez bien que c'est une situation stressante pour les dirigeants des clubs que nous sommes, très compliquée pour l'organisateur qu'est la Ligue nationale de football (Linaf) et, invivable pour les sportifs. Je pense que nous nous devons d'être solidaires, compréhensibles et très modérés en pareille circonstance".

En Europe, des voix s'élèvent déjà pour l'arrêt total des championnats. Cette idée parvient-elle à traverser l'esprit des membres de votre association ?

"Il faut prendre les choses au cas par cas. Chaque pays a ses


réalités et les championnats ne se ressemblent pas du tout. Pour certains, c'est facile de le dire et d'évoquer une saison sportive blanche. Mais pour d'autres, c'est difficile à accepter, surtout lorsqu'on occupe la dernière place et qu'on pense avoir la possibilité de relancer sa saison à la reprise. Les équipes qui figurent en milieu de tableau du classement pourraient également envisager que ça s'arrête et que personne ne soit sacrée championne. Les quatre premiers du championnat, quant à eux, je pense, souhaiteraient par contre que la compétition aille à sa fin. En gros, c'est une situation qui recommande à la fois intelligence, impartialité, et sagesse pour décider. Ceci dit, le président de l'Association des clubs que je suis milite pour que les championnats D1 et D2 aillent à leur terme, ce d'autant plus que la formule utilisée nous permet d'y arriver".

Les joueurs en fin de contrat dans quelques mois constituent également un problème, si jamais la compétition ne reprend pas. Y avez-vous pensé et que pourrait être, selon vous, la solution ?

"Effectivement, à l'allure où vont les choses, il y a des joueurs qui arriveront au terme de leur contrat sans même que nous ayons repris le championnat. À ce niveau aussi, je pense que la solution viendrait de tout le monde car, à l'impossible nul n'est tenu. D'autres joueurs, ailleurs, ont montré la voie en acceptant de baisser leurs salaires ou en cédant une bonne partie de leurs émoluments aux clubs ou organisations, pour lutter contre la pandémie. J'attends voir avec intérêt les réactions de tous. Pour ma part, il serait souhaitable de revisiter les contrats des joueurs, pour coller à la réalité actuelle".



Photo: James Angelo Loundouf/L'Union



CAISSE NATIONALE
DE SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION GENERALE

=====

COMMUNIQUE

Portant présentation d'un récépissé CNI lors des paiements

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale informe l'ensemble de ses assurés et ayants droit que **la présentation du récépissé de la CNI lors des paiements des prestations sociales**, effectués dans ses différentes Agences et Directions Régionales, se fera dorénavant en y adjoignant les pièces suivantes :


- La carte d'identité nationale expirée ou,
- Le passeport expiré ou,
- La carte d'assuré CNSS.

Le non-respect de cette exigence concernant la présentation du récépissé entraînera le non-paiement du droit.

« Notre Ambition : Mieux Vous Servir »

Fait à Libreville, le 24 FEV. 2020

Le Directeur Général



Romaric Ghislain YOMOU MBODOT

Boulevard de l'Indépendance • B.P. 194 Libreville - Gabon • Tél. : (+241) 01 79 12 88 • Fax : (+241) 01 79 64 25
Centre d'appels : 102 • Cellule plaintes clients : 101 • www.cnss.ga • facebook : cationdesecuritesocialegabon-officiel